

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 8 (1969-1970)
Heft: 34

Vorwort: Editorial : le 7 juin 1970
Autor: A.B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

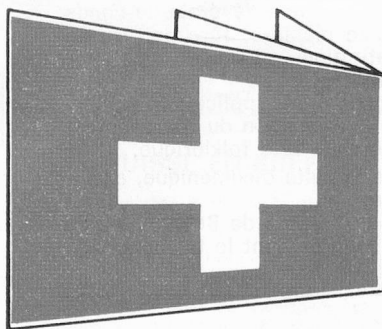
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



8ème Année - No 34 - Juin 1970

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché

Retour éventuel :
Rue Philippe-le-Bon, 2
1040 BRUXELLES

A l'occasion de la Fête Nationale Suisse, l'Ambassadeur de Suisse et Madame Henri Monfrini auront le plaisir de recevoir leurs compatriotes de Belgique à leur résidence, 12, rue Guimard, le samedi 1^{er} août, de 11 h. à 13 h.

EDITORIAL

Le 7 juin 1970

Rarement une telle unanimité s'est manifestée contre une initiative, comme ce fut le cas contre celle lancée par M. Schwarzenbach. Tous les partis, à part un ou deux groupuscules sans importance, tous les syndicats, toutes les associations professionnelles, tous les gouvernements cantonaux, même les autorités ecclésiastiques se sont déclarés, sans ambage, contre et ont vigoureusement préconisé le rejet de ce malencontreux projet. Même le Conseil fédéral a fait, pour la première fois, connaître officiellement son avis. Son message du 27 mai dernier se terminait ainsi : « ... C'est en pleine connaissance de cette situation et aussi des importantes raisons humanitaires qui militent contre l'initiative que le Conseil fédéral invite le peuple et les cantons à la rejeter ».

Malgré ce remarquable et surtout impressionnant ensemble de manifestes adjurant les électeurs de voter non, le peuple suisse s'est montré fort réservé. S'il a finalement suivi la recommandation du chœur innombrable qui chantait « non » à tous vents, il ne l'a fait que sur la pointe des pieds, avec une circonspection évidente. Ils furent peu nombreux les citoyens qui eurent le courage de proclamer, avant le 7 juin, leur appui à la proposition Schwarzenbach, de crainte, probablement, de passer pour xénophobe. Mais les Suisses de l'étranger qui passèrent quelques jours dans leur pays, à cette époque, ont bien senti que le chœur officiel de « non » n'était pas un cri du cœur de notre bon peuple helvétique. L'atmosphère politique n'était pas d'une légèreté palpable.

Une participation massive extrêmement rare de 74 % de votants a confirmé que toute la population s'intéresse de très près à ce grave problème.

En rejetant finalement cette dangereuse initiative, par une majorité de moins de 100.000 voix, le corps électoral suisse ne l'a pas fait avec une profonde conviction. Il a dit « non, mais... ». Un « mais » qui laisse entendre qu'il y a malgré tout un malaise, qu'il existe incontestablement des questions à régler.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE.
3000 BERNE. Suisse.

L'immigration de centaines de milliers d'étrangers dans un pays aussi petit que le nôtre soulève inévitablement des problèmes d'ordre politique, économique et social, d'intégration et de cohabitation auxquels il ne semble pas que nos autorités aient accordé jusqu'ici beaucoup d'attention. Il faudra désormais qu'on s'en occupe, qu'on leur trouve des solutions, qu'on facilite par des mesures appropriées l'assimilation de ces innombrables étrangers.

Le blocage des entrées des saisonniers, pour toutes les industries, est une mesure psychologique, interne, qui n'apporte pas une solution aux vrais problèmes. C'est ce qu'a fort bien compris la Nouvelle Société Helvétique en proposant — avant la votation — la nomination d'un délégué fédéral pour les étrangers, chargé de l'étude de toutes ces questions. Le Centre Social Protestant de Lausanne a, de son côté, créé un centre d'accueil pour travailleurs étrangers, à même de les aider, de les conseiller, de faciliter l'installation de ces étrangers, dont la présence est nécessaire au développement normal de notre industrie. C'est la multiplication de telles initiatives qui parviendra à créer un climat plus favorable.

Au moment où le Conseil fédéral va entamer, avec les autorités compétentes, les discussions exploratoires en vue de l'intégration éventuelle de notre pays dans la C.E.E., il est particulièrement heureux que l'initiative Schwarzenbach ait été rejetée. Son acceptation aurait mis nos négociateurs dans une situation inconfortable. Son rejet n'est cependant pas une fin en soi, mais doit marquer le début d'une ère de plus grande compréhension envers ceux dont le travail nous est indispensable.

A.B.

A L'AMBASSADE

Nous apprenons que Monsieur **Theo LEUENBERGER**, Vice-Consul chef de la Chancellerie de l'Ambassade de Suisse à Bruxelles, vient d'être promu au rang de Consul et qu'il exercera ses nouvelles fonctions à Catane en Sicile.

Monsieur Leuenberger, après être entré au Département de Justice et Police en 1936, fit partie du Département politique dès 1942, étant attaché au Consulat de Lyon. De 1949 à 1952, il occupa un poste successivement à Marseille, Turin et Rio de Janeiro, pour arriver à Bruxelles en février 1967.

Tous les membres de notre Communauté regretteront le départ de Monsieur et Madame Leuenberger qui se sont toujours montrés compétents, serviables et dévoués à leur

Offert par :

franco-Suisse

et

KRAFT